



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bulletin officiel

N° 10 du 5 octobre 2020

Sommaire général

Sommaire chronologique

Administration
centrale

Plan de classement

Bureau des cabinets

Secrétariat général

Direction générale des entreprises

Direction générale des finances publiques

Direction générale du Trésor

Direction du budget

Inspection générale des finances

Direction générale des douanes et droits indirects

Commission de conciliation et d'expertise douanière

Direction générale des douanes et droits indirects – Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

Service commun des laboratoires

Direction générale de l'INSEE

Direction générale de l'administration et de la fonction publique

Direction des affaires juridiques

Direction interministérielle de la transformation publique

Direction des achats de l'État

Direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État (DINSIC)

Contrôle général économique et financier

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies

Institut Mines télécom

École des Mines de Paris

Agence française anticorruption

Agence des participations de l'État

Agence du patrimoine immatériel de l'État

Agence pour l'informatique financière de l'État

Délégation nationale à la lutte contre la fraude

Commission de certification des comptes des organismes payeurs des dépenses financées par les fonds européens agricoles

Commission interministérielle de coordination des contrôles

Délégation interministérielle aux normes

Délégation générale au pilotage des DIRECCTE et DIECCTE

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Autres organismes :

La Monnaie de Paris

Institut national de la propriété industrielle

Établissement Bpifrance

Établissement de retraite additionnelle de la fonction publique

Sommaire général

	Pages
Secrétariat général	
<i>Service des ressources humaines</i>	
Arrêté du 11 septembre 2020 modifiant l'arrêté du 2 décembre 2019 fixant la liste des présidents et des représentants de l'administration aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des ministères économiques et financiers.....	1
<i>Service des affaires financières et immobilières</i>	
Avenant n° 1 à la convention de délégation de gestion du 3 septembre 2019	11
Convention de délégation	12
Avenant n° 3 à la convention de délégation de gestion relative au financement de projets de la DSI <i>via</i> le fonds de transformation ministériel.....	15
Avenant n° 3 à la convention de délégation de gestion relative au financement de projets du Centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines (CISIRH) <i>via</i> le fonds de transformation ministériel.....	17
Avenant n° 2 à la convention de délégation de gestion relative au financement de projets de la DGE <i>via</i> le fonds de transformation ministériel.....	19
Avenant n° 1 à la convention de délégation de gestion relative au financement de projets de la direction des achats de l'État (DAE) <i>via</i> le fonds de transformation ministériel	21
Avenant n° 3 à la convention de délégation de gestion relative au financement de projets de la délégation synthèse, coordination, innovation <i>via</i> le fonds de transformation ministériel	23
Avenant n° 3 à la convention de délégation de gestion relative au financement de projets de la sous-direction de l'informatique (SEP1) <i>via</i> le fonds de transformation ministériel	25
Avenant n° 3 à la convention de délégation de gestion relative au financement de projets de la DGFIP <i>via</i> le fonds de transformation ministériel.....	27
Avenant n° 1 à la convention de délégation de gestion relative au financement de projets du service du Haut fonctionnaire de défense et de sécurité (HFDS) <i>via</i> le fonds de transformation ministériel.....	29
Avenant n° 3 à la convention de délégation de gestion relative au financement de projets de la direction générale du Trésor <i>via</i> le fonds de transformation ministériel.....	31
Direction du budget	
Décision du 16 septembre 2020 fixant la rémunération du directeur général de l'Opéra national de Paris.....	33
Direction générale de l'administration et de la fonction publique	
Convention de délégation de gestion en vue de la réalisation de prestations au profit de projets ou applications informatiques relatifs aux ressources humaines par le centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines pour le compte de la direction générale de l'administration et de la fonction publique	34

Direction des affaires juridiques

Arrêté du 28 août 2020 portant nomination au comité consultatif interdépartemental de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics de Versailles	39
Arrêté du 28 août 2020 portant nomination au comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics de Marseille	40
Arrêté du 28 août 2020 portant nomination au comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics de Nantes	41
Arrêté du 28 août 2020 portant nomination au comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics de Lyon	42
Arrêté du 15 septembre 2020 portant nomination au comité consultatif national de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics.....	43

Contrôle général économique et financier

Arrêté du 10 septembre 2020 portant affectation à la mission « Santé » du contrôle général économique et financier	44
Arrêté du 16 septembre 2020 portant affectation à la mission « Écologie et développement durable » du contrôle général économique et financier.....	45

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies

Arrêté du 1^{er} septembre 2020 relatif à la composition du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies	46
--	-----------

Autres organismes

La Monnaie de Paris

Décision n° 2020-03 du 4 juin 2020 portant délégation de signature.....	47
Décision n° 2020-04 du 4 juin 2020 portant délégation de signature	49
Décision n° 2020-37 du 20 juillet 2020 portant délégation de signature	50

Sommaire chronologique

	Pages
4 juin 2020	
Décision n° 2020-03 du 4 juin 2020 portant délégation de signature	47
Décision n° 2020-04 du 4 juin 2020 portant délégation de signature	49
20 juillet 2020	
Décision n° 2020-37 du 20 juillet 2020 portant délégation de signature	50
28 août 2020	
Arrêté du 28 août 2020 portant nomination au comité consultatif interdépartemental de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics de Versailles	39
Arrêté du 28 août 2020 portant nomination au comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics de Marseille	40
Arrêté du 28 août 2020 portant nomination au comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics de Nantes	41
Arrêté du 28 août 2020 portant nomination au comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics de Lyon	42
1^{er} septembre 2020	
Arrêté du 1^{er} septembre 2020 relatif à la composition du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies	46
10 septembre 2020	
Arrêté du 10 septembre 2020 portant affectation à la mission « Santé » du contrôle général économique et financier	44
11 septembre 2020	
Arrêté du 11 septembre 2020 modifiant l'arrêté du 2 décembre 2019 fixant la liste des présidents et des représentants de l'administration aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des ministères économiques et financiers	1
15 septembre 2020	
Arrêté du 15 septembre 2020 portant nomination au comité consultatif national de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics	43
16 septembre 2020	
Arrêté du 16 septembre 2020 portant affectation à la mission « Écologie et développement durable » du contrôle général économique et financier	45

	Pages
Décision du 16 septembre 2020 fixant la rémunération du directeur général de l'Opéra national de Paris.....	33
 Non daté 	
Convention de délégation	12
Convention de délégation de gestion en vue de la réalisation de prestations au profit de projets ou applications informatiques relatifs aux ressources humaines par le centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines pour le compte de la direction générale de l'administration et de la fonction publique	34
Avenant n° 1 à la convention de délégation de gestion du 3 septembre 2019	11
Avenant n° 3 à la convention de délégation de gestion relative au financement de projets de la DSI <i>via</i> le fonds de transformation ministériel.....	15
Avenant n° 3 à la convention de délégation de gestion relative au financement de projets du Centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines (CISIRH) <i>via</i> le fonds de transformation ministériel	17
Avenant n° 2 à la convention de délégation de gestion relative au financement de projets de la DGE <i>via</i> le fonds de transformation ministériel.....	19
Avenant n° 1 à la convention de délégation de gestion relative au financement de projets de la direction des achats de l'État (DAE) <i>via</i> le fonds de transformation ministériel	21
Avenant n° 3 à la convention de délégation de gestion relative au financement de projets de la délégation synthèse, coordination, innovation <i>via</i> le fonds de transformation ministériel	23
Avenant n° 3 à la convention de délégation de gestion relative au financement de projets de la sous-direction de l'informatique (SEP1) <i>via</i> le fonds de transformation ministériel	25
Avenant n° 3 à la convention de délégation de gestion relative au financement de projets de la DGFIP <i>via</i> le fonds de transformation ministériel.....	27
Avenant n° 1 à la convention de délégation de gestion relative au financement de projets du service du Haut fonctionnaire de défense et de sécurité (HFDS) <i>via</i> le fonds de transformation ministériel.....	29
Avenant n° 3 à la convention de délégation de gestion relative au financement de projets de la direction générale du Trésor <i>via</i> le fonds de transformation ministériel.....	31

Secrétariat général
Service des ressources humaines

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Arrêté du 11 septembre 2020 modifiant l'arrêté du 2 décembre 2019 fixant la liste des présidents et des représentants de l'administration aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des ministères économiques et financiers

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le décret n° 2019-94 du 12 février 2019 portant création d'un service à compétence nationale dénommé « direction nationale garde-côtes des douanes » ;

Vu le décret n° 2019-460 du 16 mai 2019 portant création d'un service à compétence nationale dénommé « service d'enquêtes judiciaires des finances » ;

Vu l'arrêté du 29 janvier 2019 modifiant l'arrêté du 11 avril 2011 portant création des directions des services informatiques du Nord, de l'Ouest, de Paris-Normandie, de Paris-Champagne, de l'Est, du Sud-Ouest, des Pays du Centre, de Rhône-Alpes Est-Bourgogne et du Sud-Est outre-mer ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 2019 modifiant l'arrêté du 14 novembre 2018 portant création et organisation générale des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des ministères économiques et financiers,

Arrête :

Article 1^{er}

L'annexe de l'arrêté du 11 septembre 2020 susvisé est modifiée, conformément aux indications du tableau annexé au présent arrêté.

Article 2

La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 11 septembre 2020.

Pour les ministres et par délégation :
Le chef du service des ressources humaines,
BRICE CANTIN

ANNEXE

CHSCT	REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION	PRÉSIDENT(E)
Ministériel unique	La ou le secrétaire général des ministères économiques et financiers, le ou la secrétaire générale adjointe des ministères économiques et financiers ou la ou le chef de service des ressources humaines, ou leurs représentants	La ou le secrétaire général des ministères économiques et financiers
Administration Centrale	La sous-directrice ou le sous-directeur des politiques sociales et des conditions de travail, la sous-directrice ou le sous-directeur des ressources humaines de l'administration centrale, ou leurs représentants	La sous-directrice ou le sous-directeur des politiques sociales et des conditions de travail
Ain	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Aisne	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Allier	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Alpes-de-Hautes-Provence	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Hautes-Alpes	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Alpes-Maritimes	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, la directrice ou le directeur régional des douanes et droits indirects de Nice, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Ardèche	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Ardennes	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Ariège	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Aube	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Aude	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Aveyron	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Bouches-du-Rhône	La directrice ou le directeur régional des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DRFIP, la directrice ou le directeur de la DIRCOFI Sud-Est outre-mer, la directrice ou le directeur interrégional des douanes et droits indirects de Provence, Alpes, Côte d'Azur, Corse, l'adjointe ou l'adjoint de la directrice ou du directeur interrégional des douanes et droits indirects de Provence, Alpes, Côte d'Azur, Corse, la directrice ou le directeur régional des douanes et droits indirects de Marseille, la directrice ou le directeur régional des douanes et droits indirects d'Aix-en-Provence, la directrice ou le directeur régional de l'INSEE, la ou le chef du service de l'administration des ressources (SAR) de l'INSEE, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur régional des finances publiques

CHSCT	REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION	PRÉSIDENT(E)
Calvados	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, la directrice ou le directeur régional des douanes et droits indirects de Caen, la directrice ou le directeur régional de l'INSEE, la ou le chef du service de l'administration des ressources (SAR) de l'INSEE, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Cantal	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Charente	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Charente-Maritime	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, la directrice ou le directeur du service des retraites de l'Etat, la directrice ou le directeur régional des douanes et droits indirects de l'école nationale des douanes de La Rochelle, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Cher	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Corrèze	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Corse-du-Sud	La directrice ou le directeur régional des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DRFIP, la directrice ou le directeur régional des douanes et droits indirects de Corse, la directrice ou le directeur régional de l'INSEE, la ou le chef du service de l'administration des ressources (SAR) de l'INSEE, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur régional de l'INSEE
Haute-Corse	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Côte-d'Or	La directrice ou le directeur régional des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DRFIP, la directrice ou le directeur interrégional des douanes et droits indirects de Bourgogne, Franche-Comté, Centre, Val de Loire, l'adjointe ou l'adjoint de la directrice ou du directeur interrégional des douanes et droits indirects de Bourgogne, Franche-Comté, Centre, Val de Loire, la directrice ou le directeur régional des douanes et droits indirects de Dijon, la directrice ou le directeur régional de l'INSEE, la ou le chef du service de l'administration des ressources (SAR) de l'INSEE, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur régional des douanes et droits indirects
Côtes-d'Armor	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Creuse	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Dordogne	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques

CHSCT	REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION	PRÉSIDENT(E)
Doubs	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, la directrice ou le directeur régional des douanes et droits indirects de Besançon, la directrice ou le directeur régional de l'INSEE, la ou le chef du service de l'administration des ressources (SAR) de l'INSEE, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Drôme	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Eure	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Eure-et-Loir	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Finistère	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Gard	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Haute-Garonne	La directrice ou le directeur régional des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DRFIP, la directrice ou le directeur de la DIRCOFI Sud-Pyrénées, la directrice ou le directeur de l'École nationale des finances publiques, la directrice ou le directeur régional des douanes et droits indirects de Toulouse, la directrice ou le directeur régional, chef de la DNSCE des douanes et droits indirects, la directrice ou le directeur régional de l'INSEE, la ou le chef du service de l'administration des ressources (SAR) de l'INSEE, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur régional des douanes et droits indirects
Gers	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Gironde	La directrice ou le directeur régional des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DRFIP, la directrice ou le directeur de la DIRCOFI Sud-Ouest, la directrice ou le directeur interrégional des douanes et droits indirects de Nouvelle-Aquitaine, l'adjointe ou l'adjoint de la directrice ou du directeur interrégional des douanes et droits indirects de Nouvelle-Aquitaine, la directrice ou le directeur régional des douanes et droits indirects de Bordeaux, la directrice ou le directeur régional de l'INSEE, la ou le chef du service de l'administration des ressources (SAR) de l'INSEE, la directrice ou le directeur du centre de formation de l'INSEE, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur régional des finances publiques
Hérault	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, la directrice ou le directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Occitanie, l'adjointe ou l'adjoint de la directrice ou du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Occitanie, la directrice ou le directeur régional des douanes et droits indirects de Montpellier, la directrice ou le directeur régional de l'INSEE, la ou le chef du service de l'administration des ressources (SAR) de l'INSEE, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Ille-et-Vilaine	La directrice ou le directeur régional des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DRFIP, la directrice ou le directeur de la DIRCOFI Centre-Ouest, la directrice ou le directeur régional des douanes et droits indirects de Bretagne, la directrice ou le directeur régional de l'INSEE, la ou le chef du service de l'administration des ressources (SAR) de l'INSEE, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur régional des douanes et droits indirects
Indre	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Indre-et-Loire	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques

CHSCT	REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION	PRÉSIDENT(E)
Isère	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Jura	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Landes	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Loir-et-Cher	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Loire	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Haute-Loire	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Loire-Atlantique	La directrice ou le directeur régional des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DRFIP, la directrice ou le directeur du service des retraites de l'État, la directrice ou le directeur interrégional des douanes et droits indirects de Bretagne, Pays de la Loire, l'adjointe ou l'adjoint de la directrice ou du directeur interrégional des douanes et droits indirects de Bretagne, Pays de la Loire, la directrice ou le directeur régional des douanes et droits indirects des Pays de la Loire, la directrice ou le directeur régional de l'INSEE, la ou le chef du service de l'administration des ressources (SAR) de l'INSEE, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur régional des douanes et droits indirects
Loiret	La directrice ou le directeur régional des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DRFIP, la directrice ou le directeur régional des douanes et droits indirects du Centre-Val de Loire, la directrice ou le directeur régional de l'Insee, la ou le chef du service de l'administration des ressources (SAR) de l'INSEE, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur régional des finances publiques
Lot	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Lot-et-Garonne	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Lozère	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Maine-et-Loire	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Manche	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Marne	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, la directrice ou le directeur régional des douanes et droits indirects de Reims, la directrice ou le directeur régional de l'INSEE, la ou le chef du service de l'administration des ressources (SAR) de l'INSEE, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Haute-Marne	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Mayenne	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques

CHSCT	REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION	PRÉSIDENT(E)
Meurthe-et-Moselle	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, la directrice ou le directeur de la DIRCOFI Est, la directrice ou le directeur régional de l'INSEE, la ou le chef du service de l'administration des ressources (SAR) de l'INSEE, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Meuse	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Morbihan	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Moselle	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, la directrice ou le directeur interrégional des douanes et droits indirects de Grand-Est, l'adjointe ou l'adjoint de la directrice ou du directeur interrégional des douanes et droits indirects de Grand-Est, la directrice ou le directeur régional des douanes et droits indirects de Nancy, la directrice ou le directeur du centre statistique de Metz de l'INSEE, la ou le chef de la cellule pilotage et administration des ressources (SAR) de l'INSEE ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Nièvre	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, la directrice ou le directeur de l'école nationale des finances publiques, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Nord	La directrice ou le directeur régional des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DRFIP, la directrice ou le directeur de la DIRCOFI Nord, la directrice ou le directeur interrégional des douanes et droits indirects des Hauts de France, l'adjointe ou l'adjoint de la directrice ou du directeur interrégional des douanes et douanes et droits indirects des Hauts-de-France, la directrice ou le directeur interrégional, chef de la DNRFP, la directrice ou le directeur régional des douanes et droits indirects de Lille, la directrice ou le directeur régional des douanes et droits indirects de Dunkerque, la directrice ou le directeur régional de l'INSEE, la ou le chef du service de l'administration des ressources (SAR) de l'INSEE, ou leurs représentants	L'adjointe ou l'adjoint de la directrice ou du directeur interrégional des douanes et douanes et droits indirects
Oise	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Orne	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Pas-de-Calais	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Puy-de-Dôme	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, la directrice ou le directeur de l'école nationale des finances publiques, la directrice ou le directeur régional des douanes et droits indirects de Clermont-Ferrand, la directrice ou le directeur régional de l'INSEE, la ou le chef du service de l'administration des ressources (SAR) de l'INSEE, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Pyrénées-Atlantiques	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, la directrice ou le directeur régional des douanes et droits indirects de Bayonne, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Hautes-Pyrénées	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Pyrénées-Orientales	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, la directrice ou le directeur régional des douanes et droits indirects de Perpignan, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur régional des douanes et droits indirects

CHSCT	REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION	PRÉSIDENT(E)
Bas-Rhin	La directrice ou le directeur régional des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DRFIP, la directrice ou le directeur régional des douanes et droits indirects de Strasbourg, la directrice ou le directeur régional de l'INSEE, la ou le chef du service de l'administration des ressources (SAR) de l'INSEE, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur régional des finances publiques
Haut-Rhin	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, la directrice ou le directeur régional des douanes et droits indirects de Mulhouse, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur régional des douanes et droits indirects
Rhône	La directrice ou le directeur régional des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DRFIP, la directrice ou le directeur de la DIRCOFI Centre-Est, la directrice ou le directeur de l'École nationale des finances publiques, la directrice ou le directeur Interrégional des douanes et droits indirects d'Auvergne, Rhône-Alpes, l'adjointe ou l'adjoint de la directrice ou du directeur interrégional des douanes et douanes et droits indirects d'Auvergne, Rhône-Alpes, la directrice ou le directeur régional des douanes et droits indirects de Lyon, la directrice ou le directeur régional de l'INSEE, la ou le chef du service de l'administration des ressources (SAR) de l'INSEE, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur régional des finances publiques
Haute-Saône	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Saône-et-Loire	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Sarthe	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Savoie	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, la directrice ou le directeur régional des douanes et droits indirects de Chambéry, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur régional des douanes et droits indirects
Haute-Savoie	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, la directrice ou le directeur régional des douanes et droits indirects d'Annecy, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Paris	La directrice ou le directeur régional des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DRFIP, la directrice ou le directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France, l'adjointe ou l'adjoint de la directrice ou du directeur interrégional des douanes et douanes et droits indirects d'Île-de-France, la directrice ou le directeur régional des douanes et droits indirects de Paris, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur régional des finances publiques
Seine-Maritime	La directrice ou le directeur régional des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DRFIP, la directrice ou le directeur interrégional des douanes et droits indirects de Normandie, l'adjointe ou l'adjoint de la directrice ou du directeur interrégional des douanes et douanes et droits indirects de Normandie, la directrice ou le directeur régional des douanes et droits indirects de Rouen, la directrice ou le directeur régional des douanes et droits indirects du Havre, la directrice ou le directeur régional de l'INSEE, la ou le chef du service de l'administration des ressources (SAR) de l'INSEE, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur régional des douanes et droits indirects de Rouen
Seine-et-Marne	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, la directrice ou le directeur de l'école nationale des finances publiques, la directrice ou le directeur régional des douanes et droits indirects de Paris-Est, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Yvelines	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, la directrice ou le directeur régional des douanes et droits indirects de Paris-Ouest, la directrice ou le directeur régional de l'INSEE, la ou le chef du service de l'administration des ressources (SAR) de l'INSEE, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques

CHSCT	REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION	PRÉSIDENT(E)
Deux-Sèvres	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Somme	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, la directrice ou le directeur régional des douanes et droits indirects d'Amiens, la directrice ou le directeur régional de l'INSEE, la ou le chef du service de l'administration des ressources (SAR) de l'INSEE, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Tarn	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Tarn-et-Garonne	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Var	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Vaucluse	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Vendée	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Vienne	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, la directrice ou le directeur régional des douanes et droits indirects de Poitiers, la directrice ou le directeur régional de l'INSEE, la ou le chef du service de l'administration des ressources (SAR) de l'INSEE, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur régional des douanes et droits indirects
Haute-Vienne	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, la directrice ou le directeur régional de l'INSEE, la ou le chef du service de l'administration des ressources (SAR) de l'INSEE, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Vosges	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Yonne	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Territoire de Belfort	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Essonne	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Hauts-de-Seine	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Seine-Saint-Denis	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, la directrice ou le directeur de la DIRCOFI Île-de-France, la directrice ou le directeur de l'École nationale des finances publiques, la directrice ou le directeur interrégional des douanes et droits indirects de Paris-Aéroports, l'adjointe ou l'adjoint de la directrice ou du directeur interrégional des douanes et droits indirects de Paris-Aéroports, la directrice ou le directeur régional des douanes et droits indirects de Roissy-frêt, la directrice ou le directeur régional des douanes et droits indirects de Roissy-voyageurs, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Val-de-Marne	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, la directrice ou le directeur régional des douanes et droits indirects d'Orly, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques

CHSCT	REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION	PRÉSIDENT(E)
Val-d'Oise	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, la directrice ou le directeur régional des douanes et droits indirects, chef du centre informatique douanier (CID), ou leurs représentants	La directrice ou le directeur départemental des finances publiques
Guadeloupe	La directrice ou le directeur régional des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP, la directrice ou le directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe, la directrice ou le directeur interrégional Antilles-Guyane de l'INSEE, la ou le chef du service de l'administration des ressources (SAR) de l'INSEE, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur régional des finances publiques
Martinique	La directrice ou le directeur régional des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DRFIP, la directrice ou le directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Antilles-Guyane, l'adjointe ou l'adjoint de la directrice ou du directeur interrégional des douanes et douanes et droits indirects d'Antilles-Guyane, la directrice ou le directeur régional des douanes et droits indirects de Martinique, la directrice ou le directeur interrégional Antilles-Guyane de l'INSEE, la ou le chef du service de l'administration des ressources (SAR) de l'INSEE, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur interrégional des douanes et droits indirects
Guyane	La directrice ou le directeur régional des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DRFIP, la directrice ou le directeur régional des douanes et droits indirects de Guyane, la directrice ou le directeur interrégional Antilles-Guyane de l'INSEE, la ou le chef du service de l'administration des ressources (SAR) de l'INSEE, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur régional des finances publiques
La Réunion	La directrice ou le directeur régional des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DRFIP, la directrice ou le directeur régional des douanes et droits indirects de la Réunion, la directrice ou le directeur interrégional Réunion-Mayotte de l'INSEE, la ou le chef du service de l'administration des ressources (SAR) de l'INSEE, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur régional des finances publiques
Mayotte	La directrice ou le directeur régional des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DRFIP, la directrice ou le directeur régional des douanes et droits indirects de Mayotte, la directrice ou le directeur régional de l'INSEE, la ou le chef du service de l'administration des ressources (SAR) de l'INSEE, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur régional des douanes et droits indirects
Polynésie française	La directrice ou le directeur local des finances publiques, la ou le responsable de la division ressources, la directrice ou le directeur régional des douanes et droits indirects de Polynésie française, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur local des finances publiques
Saint-Pierre-et-Miquelon	La cheffe ou le chef du service local des finances publiques, la ou le responsable des ressources humaines et budgétaires, le directeur des services fiscaux, la cheffe ou le chef du service local des douanes et droits indirects de Saint-Pierre-et-Miquelon, ou leurs représentants	La cheffe ou le chef du service local des douanes et droits indirects
Nouvelle-Calédonie	La directrice ou le directeur local des finances publiques, la ou le responsable des ressources de la division fonctions transverses, la directrice ou le directeur régional des douanes et droits indirects de Nouvelle-Calédonie, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur local des finances publiques
Wallis-et-Futuna	La cheffe ou le chef du service local des finances publiques, la ou le responsable des activités transverses et bancaires, la cheffe ou le chef du service local des douanes et droits indirects de Wallis et Futuna, ou leurs représentants	La cheffe ou le chef du service local des finances publiques
CHSCT de la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières et du service d'enquêtes judiciaires des finances	La directrice ou le directeur de la DNRED, la cheffe ou le chef du pôle BOP-PLI de la DNRED, la cheffe ou le chef du pôle RH de la DNRED, le directeur ou la directrice du service d'enquêtes judiciaires des finances, l'adjointe ou l'adjoint du directeur ou la directrice du service d'enquêtes judiciaires des finances, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur de la DNRED
CHSCT de la Direction nationale garde-côtes des douanes	La directrice ou le directeur de la Direction nationale garde-côtes des douanes, l'adjointe ou l'adjoint de la directrice ou le directeur de la direction nationale garde-côtes des douanes, la ou le responsable du pôle des ressources humaines de la direction nationale garde-côtes des douanes, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur de la direction nationale garde-côtes des douanes

CHSCT	REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION	PRÉSIDENT(E)
CHSCT Spécial d'Île-de-France	La directrice ou le directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France, l'adjointe ou l'adjoint de la directrice ou du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France, la ou le chef de la division des services opérationnels d'Île-de-France, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur interrégional des douanes et droits indirects
CHSCT de la direction impôts service	La directrice ou le directeur de la direction impôts service, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la la direction impôts service, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur de la direction impôts service (DIS)
CHSCT de la direction interrégionale des services Informatiques du Sud-Est outre-mer	La directrice ou le directeur de la DISI Sud-Est outre-mer, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DISI Sud-Est outre-mer, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur de la DISI
CHSCT de la direction interrégionale des services informatiques du Sud-Ouest	La directrice ou le directeur de la DISI Sud-Ouest, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DISI Sud-Ouest, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur de la DISI
CHSCT de la direction interrégionale des services informatiques de Centre-Ouest	La directrice ou le directeur du Centre-Ouest, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DISI Centre-Ouest, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur de la DISI
CHSCT de la direction interrégionale des services informatiques de l'Île-de-France	La directrice ou le directeur de la DISI de l'Île-de-France, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DISI de l'Île-de-France, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur de la DISI
CHSCT de la direction interrégionale des services informatiques du Nord	La directrice ou le directeur de la DISI Nord, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DISI Nord, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur de la DISI
CHSCT de la direction interrégionale des services informatiques du Grand-Est	La directrice ou le directeur de la DISI Grand-Est, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DISI Grand-Est, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur de la DISI
CHSCT de la direction interrégionale des services informatiques de Rhône-Alpes Auvergne Bourgogne	La directrice ou le directeur de la DISI Rhône-Alpes Auvergne Bourgogne, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DISI Rhône-Alpes Auvergne Bourgogne	La directrice ou le directeur de la DISI
CHSCT service commun des laboratoires	La ou le chef du service commun des laboratoires, la ou le responsable des ressources humaines du service commun des laboratoires, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur du SCL
CHSCT des enquêteurs de l'INSEE	La directrice ou le directeur général de l'INSEE, le secrétaire général de l'INSEE, ou leurs représentants	La directrice ou le directeur général de l'INSEE

Secrétariat général
Service des affaires financières et immobilières

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DE LA RELANCE

**Avenant n° 1 à la convention de délégation de gestion
du 3 septembre 2019**

Entre :

Le secrétariat général des ministères économiques et financiers, représenté par Mme Marie-Anne BARBAT-LAYANI, secrétaire générale, en sa qualité de responsable d'UO du programme 349, désigné sous le terme de « délégant », d'une part,

Et :

La direction des achats de l'Etat (DAE) représentée par M. Michel GREVOUL, directeur de la DAE, désigné sous le terme de « délégataire », d'autre part,

Vu la convention du 3 septembre 2019 ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er}

Objet du présent avenant

Le présent avenant a pour objet :

- de mettre à jour les projets listés dans l'annexe de la convention du 3 septembre 2019 ;
- de remplacer la formulation « La délégation est valable un an à compter de sa signature » dans l'article 5 de la convention du 3 septembre 2019 par la formulation « La délégation se terminera après la réalisation du dernier paiement effectuée au titre de la présente convention ».

Article 2

Durée du présent avenant

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature et est conclu pour la durée de la convention de référence.

Article 3

Article d'exécution

Le présent avenant est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances.

Fait à Paris, le 25 août 2020.

Pour le secrétariat général des ministères
économiques et financiers :
Le chef du bureau SAFI 2E,
DENIS JANKOWIAK

Pour la direction des achats de l'Etat :
*La directrice du département communication,
conseil juridique et financier
et performance interne,*
CLAIRE DARCHY

Secrétariat général

Service des affaires financières et immobilières

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DE LA RELANCE

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Convention de délégation

Entre :

Le secrétariat général des ministères économiques et financiers, représenté par Mme Marie-Anne BARBAT-LAYANI, secrétaire générale, en sa qualité de responsable du programme 218, désigné sous le terme de « délégant », d'une part,

Et :

L'Autorité de la concurrence représentée par, Mme Isabelle DA ISILVA, présidente, désignée sous le terme de « délégataire », d'autre part,

Vu le décret 2004-1085 du 14 janvier 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État et le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er}

Objet de la délégation

La présente convention a pour objet d'autoriser le délégataire à consommer des crédits, hors titre 2, de l'UO 0218-CESG-CMOD « Modernisation » du BOP « Secrétariat général » ayant vocation à financer les projets ministériels d'évolution des systèmes d'information nécessaires à la bonne exécution des missions de gestion des comptes publics et à l'amélioration de l'efficacité des services, et porté sur le programme 218 dont le responsable est le délégant. Cette autorisation permet de financer, en tout ou partie, les projets pilotés et suivis par le délégataire et retenus par le délégant dans le cadre du fond de transformation ministériel du secrétariat général des ministères économiques et financiers (FTM).

Le délégant confie au délégataire, en son nom et pour son compte, dans les conditions ci-après précisées, la réalisation de l'ordonnancement des dépenses et des recettes, pour les projets désignés et dans la limite des montants fixés en annexe, de l'UO 0218-CESG-CMOD « Modernisation » du BOP « Secrétariat général » du programme 218.

La délégation emporte, du délégant vers le délégataire, la délégation de la fonction d'ordonnateur pour l'engagement et la liquidation des dépenses ainsi que l'émission des titres de recettes.

Le délégataire est en charge des opérations d'inventaires.

Article 2

Obligations du délégant

Le délégant assure le pilotage des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP) de l'UO 0218-CESG-CMOD « Modernisation » du BOP « Secrétariat général » du programme 218 et il assure la mise à disposition des crédits du programme 218 vers 0218-CESG-CMOD « Modernisation ».

Le délégant s'engage à fournir, en temps utile, tous les éléments de suivi budgétaire dont le délégataire a besoin.

Article 3

Obligations du délégataire

Le délégataire assure ou fait assurer les actes de gestion permettant de consommer les AE et les CP, hors titre 2, de l'UO 0218-CESG-CMOD dans le respect des règles budgétaires et comptables.

Le délégataire s'engage à rendre compte trimestriellement de sa consommation de l'UO 0218-CESG-CMOD au délégant. Il s'engage à lui fournir toutes les informations qui seraient nécessaires au délégant.

Dans l'hypothèse où les crédits mis à disposition par le délégant ne sont pas entièrement consommés à l'issue de la réalisation du projet validé, le délégataire s'engage à en informer le délégant dans les meilleurs délais. Le délégant convient de l'utilisation du solde budgétaire ainsi dégagé.

Le délégataire est chargé, dans le respect des règles de la commande publique en vigueur, de la passation, de la signature et de l'exécution des marchés et conventions qui s'avéreront nécessaires à la réalisation des projets en annexe.

Il adresse une copie du présent document au contrôleur budgétaire et comptable ministériel près des ministères économiques et financiers dont il relève.

Article 4

Modification du document

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente délégation, définie d'un commun accord entre les parties, fait l'objet d'un avenant de droit dont un exemplaire est transmis au contrôleur budgétaire et comptable ministériel.

Article 5

Durée, reconduction et résiliation du document

Le présent document prend effet lors de sa signature par l'ensemble des parties concernées. La délégation est valable un an à compter de sa signature.

Fait à Paris le 4 septembre 2020.

Pour le secrétariat général
des ministères économiques et financiers :
Le chef du bureau SAFI 2E,
DENIS JANKOWIAK

Pour l'Autorité de la concurrence :
Le secrétaire général,
MAËL GUILBAUD-NANHOU

ANNEXE

À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION FTSG

DIRECTION	PROJET			UO	ACTIVITÉ	PAM
		AE 2020 (en K€)	CP 2020 (en K€)			
ADLC	ETNA	50	50	0218-CESG-CMOD	021813010101	07-FIN-21800032559
TOTAL		50	50			

Secrétariat général
Service des affaires financières et immobilières

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DE LA RELANCE

**Avenant n° 3 à la convention de délégation de gestion relative
au financement de projets de la DSI *via* le fonds de transformation ministériel**

Entre :

Le secrétariat général des ministères économiques et financiers, représenté par Mme Marie-Anne BARBAT-LAYANI, secrétaire générale, en sa qualité de responsable du programme 218, désigné sous le terme de « délégrant », d'une part,

Et :

La délégation aux systèmes d'information (DSI), représentée par M. Bruno LATOMBE, chef de service, désigné sous le terme de « délégataire »,

Vu la convention de délégation de gestion relative au financement de projets de la DSI *via* le fonds de transformation ministériel du secrétariat général des ministères économiques et financiers (FTM) signée le 18 février 2020 ;

Vu l'avenant n° 1 à la convention de délégation de gestion relative au financement de projets de la DSI *via* le fonds de transformation ministériel signé le 1^{er} mai 2020 ;

Vu l'avenant n° 2 à la convention de délégation de gestion relative au financement de projets de la DSI *via* le fonds de transformation ministériel signé le 23 juillet 2020,

Article 1^{er}

Objet du présent avenant

Le présent avenant a pour objet d'actualiser l'annexe à la convention de délégation de gestion signée le 18 février 2020 qui désigne les projets et le montant de leur financement retenus par le délégrant dans le cadre du fonds de transformation ministériel du secrétariat général des ministères économiques et financiers (FTM).

Article 2

Obligations du délégrant

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature et est conclu pour la durée de la convention de référence.

Fait à Paris le 17 septembre 2020.

Pour le secrétariat général
des ministères économiques et financiers :
Le chef de bureau SAFI 2E,
DENIS JANKOWIAK

Pour la délégation
aux systèmes d'information :
BRUNO LATOMBE

ANNEXE

À L'AVENANT N° 3 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE GESTION RELATIVE AU FINANCEMENT DE PROJETS DE LA DSI VIA LE FONDS DE TRANSFORMATION MINISTÉRIEL

DIRECTION	PROJET	MONTANTS (en euros)		UO	ACTIVITÉ	PAM
		AE2020	CP2020			
DSI	Mise en valeur du Cloud DGFIP NUBO	30 300	30 300	0218-CESG-CMOD	0218 13010101	07-FIN-21800032517
DSI	Mobilités sans couture	96 000	96 000			07-FIN-21800032518
DSI	Attractivité des MEF sur le marché de l'emploi numérique	63 000	63 000			07-FIN-21800032519
DSI	Modernisation et généralisation des solutions de visiocommunication	1 206 000	1 206 000			07-FIN-21800032520
DSI	Gouvernance des API des MEF	250 000	250 000			07-FIN-21800032521
DSI	Incubateur numérique MEF	220 000	220 000			07-FIN-21800032491
DSI	Incubateur MEF DGT	48 000	48 000			07-FIN-21800032534
DSI	Incubateur MEF DGE	404 000	404 000			07-FIN-21800032535
DSI	Incubateur MEF DGCCRF	32 000	32 000			07-FIN-21800032536
DSI	Incubateur MEF DB	100 000	100 000			07-FIN-21800032537
DSI	ProConnect-Identification numérique pour les professionnels	610 000	610 000			07-FIN-21800032490
DSI	Datacenter Toulousain de la DGDDI	300 000	300 000			07-FIN-21800032523
DSI	Cartographie des vulnérabilités des téléservices des MEF	48 000	48 000			07-FIN-21800032524
DSI	Animation acteurs num RH MEF	30 000	30 000			07-FIN-21800032543
DSI	Communauté directeurs projets MEF	25 000	25 000			07-FIN-21800032544
DSI	Diadem	467 000	467 000			07-FIN-21800032420
DSI	Sécurisation d'un SI des compétences	330 000	330 000	07-FIN-21800032539		
	TOTAL	4 259 300	4 259 300			

Secrétariat général

Service des affaires financières et immobilières

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Avenant n° 3 à la convention de délégation de gestion relative au financement de projets du Centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines (CISIRH) via le fonds de transformation ministériel

Entre :

Le secrétariat général des ministères économiques et financiers, représenté par Mme Marie-Anne BARBAT-LAYANI, secrétaire générale, en sa qualité de responsable du programme 218, désigné sous le terme de « déléguant », d'une part,

Et :

Le Centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines, représenté par M. Philippe CUCCURU, en sa qualité de responsable de l'UO CISIRH (0218-CPIL-CIRH), désigné sous le terme de « délégataire », d'autre part,

Vu la convention de délégation de gestion relative au financement de projets du CISIRH via le fonds de transformation ministériel du secrétariat général des ministères économiques et financiers (FTM) signée le 17 février 2020 ;

Vu l'avenant 1 à la convention de délégation de gestion relative au financement de projets du CISIRH via le fonds de transformation ministériel signé le 6 avril 2020 ;

Vu l'avenant 2 à la convention de délégation de gestion relative au financement de projets du CISIRH via le fonds de transformation ministériel signé le 23 juillet 2020.

Article 1^{er}

Objet du présent avenant

Le présent avenant a pour objet d'actualiser l'annexe à la convention de délégation de gestion signée le 17 février 2020 qui désigne les projets et le montant de leur financement retenus par le déléguant dans le cadre du fonds de transformation ministériel du secrétariat général des ministères économiques et financiers (FTM).

Article 2

Obligations du déléguant

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature et est conclu pour la durée de la convention de référence.

Fait à Paris le 18 septembre 2020.

Pour le secrétariat général des ministères
économiques et financiers :
Le chef du bureau SAFI 2E
DENIS JANKOWIAK

Pour le Centre interministériel
de services informatiques
relatifs aux ressources humaines :
PHILIPPE CUCCURU

ANNEXE

À L'AVENANT N° 3 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE GESTION RELATIVE AU FINANCEMENT DE PROJETS DU CISIRH VIA LE FONDS DE TRANSFORMATION MINISTÉRIEL

DIRECTION	PROJET	UO	ACTIVITÉ	PAM	MONTANT (EN €)	
					AE	CP
CISIRH	Sécurisation d'un SI gestion des compétences	0218-CESG-CMOD	021813010101	07-FIN-21800032539	155 000	155 000
CISIRH	Lab station C			07-FIN-21800032460	167 000	167 000
CISIRH	Aide à la correction des données de la DSN			07-FIN-21800032493	79 000	79 000
TOTAL					401 000	401 000

Secrétariat général
Service des affaires financières et immobilières

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Secrétariat général

**Avenant n°2 à la convention de délégation de gestion relative au financement de projets
de la DGE via le fonds de transformation ministériel**

Entre :

Le secrétariat général des ministères économiques et financiers, représenté par Mme Marie-Anne BARBAT-LAYANI, secrétaire générale, en sa qualité de responsable du programme 218, désigné sous le terme de « délégrant », d'une part,

Et :

La direction générale des entreprises (DGE), représentée par M. Thomas COURBE, directeur général, désigné sous le terme de «déléataire», d'autre part,

Vu la convention de délégation de gestion relative au financement de projets de la DGE via le fonds de transformation ministériel du secrétariat général des ministères économiques et financiers (FTM) signée le 18 février 2020,

Vu l'avenant n°1 à la convention de délégation de gestion relative au financement de projets de la DGE via le fonds de transformation ministériel signé le 20 juillet 2020.

Article 1^{er}

Objet du présent avenant

Le présent avenant a pour objet d'actualiser l'annexe à la convention de délégation de gestion signée le 18 février 2020 qui désigne les projets et les montants des financements retenus par le délégrant dans le cadre du fonds de transformation ministériel du secrétariat général des ministères économiques et financiers (FTM).

Article 2

Obligations du délégrant

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature et est conclu pour la durée de la convention de référence.

Fait à Paris le 18 septembre 2020.

Pour le secrétariat général
des ministères économiques et financiers :
Le chef du bureau SAFI 2E,
DENIS JANKOWIAK

Pour la direction des achats de l'État :
Le secrétaire général,
RAPHAËL KELLER

ANNEXE

À L'AVENANT N°2 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE GESTION RELATIVE AU FINANCEMENT DE PROJETS DE LA DGE VIA LE FONDS DE TRANSFORMATION MINISTÉRIEL

DIRECTION	PROJET	MONTANTS (en euros)		UO	ACTIVITÉ	PAM
		AE 2020	CP 2020			
DGE	PEDN	220000	220000	0218-CESG-CMOD	021813010101	07-FIN-21800032500
DGE	Formation DIRECCTES	120000	120000			07-FIN-21800032464
DGE	Plan de formation agents direction	204000	204000			07-FIN-21800032485
DGE	Guichet unique formalités entreprises	150000	150000			07-FIN-21800032501
DGE	SISSE	420000	420000			07-FIN-21800032499
DGE	ETNA DGE	344700	344700			07-FIN-21800032556
DGE	Acquisition de ponts visio	40000	40000			07-FIN-21800032562
TOTAL		1498700	1498700			

Secrétariat général

Service des affaires financières et immobilières

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Secrétariat général

**Avenant n° 1 à la convention de délégation de gestion relative au financement de projets
de la direction des achats de l'État (DAE) *via* le fonds de transformation ministériel**

Entre :

Le secrétariat général des ministères économiques et financiers, représenté par Mme Marie-Anne BARBAT-LAYANI, secrétaire générale, en sa qualité de responsable du programme 218, désigné sous le terme de « délégrant », d'une part,

Et :

La direction des achats de l'État (DAE) représentée par M. Michel GREVOUL, en sa qualité de responsable de l'UO DAE (0218-CPIL-CDAE), désigné sous le terme de « délégataire », d'autre part,

Vu le décret 2004-1085 du 14 janvier 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État et le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la convention de délégation de gestion relative au financement de projets de la direction des achats de l'État (DAE) *via* le fonds de transformation ministériel signée le 17 février 2020.

Article 1^{er}

Objet du présent avenant

Le présent avenant a pour objet d'actualiser l'annexe à la convention de délégation de gestion signée le 17 février 2020 qui désigne les projets et le montant de leur financement retenus par le délégrant dans le cadre du fonds de transformation ministériel du secrétariat général des ministères économiques et financiers (FTM).

Article 2

Obligations du délégrant

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature et est conclu pour la durée de la convention de référence.

Fait à Paris le 18 septembre 2020.

Pour le secrétariat général
des ministères économiques et financiers :
Le chef du bureau SAFI 2E,
DENIS JANKOWIAK

Pour la direction des achats de l'État :
*La directrice du département communication,
conseil juridique et financier et performance interne,*
CLAIRE DARCHY

ANNEXE

À L'AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE GESTION RELATIVE AU FINANCEMENT DE PROJETS DE LA DAE VIA LE FONDS DE TRANSFORMATION MINISTÉRIEL

DIRECTION	PROJET	MONTANTS (en euros)		UO	ACTIVITÉ	PAM
		AE 2020	CP 2020			
DAE	PFRA étendue	830000	830000	0218-CESG-CMOD	021813010101	07-FIN-21800032481
TOTAL		830000	830000			

Secrétariat général

Service des affaires financières et immobilières

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Secrétariat général

Avenant n° 3 à la convention de délégation de gestion relative au financement de projets de la délégation synthèse, coordination, innovation *via* le fonds de transformation ministériel

Entre :

Le secrétariat général des ministères économiques et financiers, représenté par Mme Marie-Anne BARBAT-LAYANI, secrétaire générale, en sa qualité de responsable du programme 218, désigné sous le terme de « délégrant », d'une part,

Et :

La délégation synthèse, coordination, innovation (DSCI), représentée par M. Grégoire PARMENTIER, chef de service, désigné sous le terme de « délégataire »,

Vu la convention de délégation de gestion relative au financement de projets de la DSCI *via* le fonds de transformation ministériel du secrétariat général des ministères économiques et financiers (FTM) signée le 4 mars 2020 ;

Vu l'avenant n° 1 à la convention de délégation de gestion relative au financement de projets de la DSCI *via* le fonds de transformation ministériel signé le 2 juin 2020 ;

Vu l'avenant n° 2 à la convention de délégation de gestion relative au financement de projets de la DSCI *via* le fonds de transformation ministériel signé le 29 juillet 2020.

Article 1^{er}

Objet du présent avenant

Le présent avenant a pour objet d'actualiser l'annexe à la convention de délégation de gestion signée le 4 mars 2020 qui désigne les projets et le montant de leur financement retenus par le délégrant dans le cadre du fonds de transformation ministériel du secrétariat général des ministères économiques et financiers (FTM).

Article 2

Obligations du délégrant

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature et est conclu pour la durée de la convention de référence.

Fait à Paris le 17 septembre 2020.

Pour le secrétariat général
des ministères économiques et financiers :
Le chef du bureau SAFI 2E,
DENIS JANKOWIAK

Pour la délégation synthèse,
coordination, innovation :
*Le délégué à la synthèse,
à la coordination et à l'innovation,*
GRÉGOIRE PARMENTIER

ANNEXE

À L'AVENANT N° 3 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE GESTION RELATIVE AU FINANCEMENT DE PROJETS DE LA DÉLÉGATION SYNTHÈSE, COORDINATION, INNOVATION VIA LE FONDS DE TRANSFORMATION MINISTÉRIEL

DIRECTION	PROJET	MONTANTS (en euros)		UO	ACTIVITÉ	PAM
		AE 2020	CP 2020			
DSCI	DATA360MEF	200 000	200 000	0218-CESG-CMOD	021813010101	07-FIN-21800032514
DSCI	Portail de l'innovation dans les MEF	50 000	50 000			07-FIN-21800032515
DSCI	BercyRIM	71 000	71 000			07-FIN-21800032550
DSCI	Outil de suivi de projets communs	120 000	120 000			07-FIN-21800032516
DSCI	Accompagnement transfo SG	130 000	130 000			07-FIN-21800032557
	TOTAL	571 000	571 000			

Secrétariat général
Service des affaires financières et immobilières

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Secrétariat général

Avenant n° 3 à la convention de délégation de gestion relative au financement de projets de la sous-direction de l'informatique (SEP1) via le fonds de transformation ministériel

Entre :

Le secrétariat général des ministères économiques et financiers, représenté par Mme Marie-Anne BARBAT-LAYANI, secrétaire générale, en sa qualité de responsable du programme 218, désigné sous le terme de « délégrant », d'une part,

Et :

Le service de l'environnement professionnel (SEP), représenté par M. Hubert GICQUELET, chef de service, désigné sous le terme de « déléataire »,

Vu la convention de délégation de gestion relative au financement de projets de SEP1 via le fonds de transformation ministériel du secrétariat général des ministères économiques et financiers (FTM) signée le 20 février 2020,

Vu l'avenant n° 1 à la convention de délégation de gestion relative au financement de projets de la sous-direction de l'informatique (SEP1) via le fonds de transformation ministériel signé le 28 mai 2020 ;

Vu l'avenant n° 2 à la convention de délégation de gestion relative au financement de projets de la sous-direction de l'informatique (SEP1) via le fonds de transformation ministériel signé le 23 juillet 2020.

Article 1^{er}

Objet du présent avenant

Le présent avenant a pour objet d'actualiser l'annexe à la convention de délégation de gestion signée le 20 février 2020 qui désigne les projets et le montant de leur financement retenus par le délégrant dans le cadre du fonds de transformation ministériel du secrétariat général des ministères économiques et financiers (FTM).

Article 2

Obligations du délégrant

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature et est conclu pour la durée de la convention de référence.

Fait à Paris le 17 septembre 2020.

Pour le secrétariat général
des ministères économiques et financiers :
Le chef du bureau SAFI 2E,
DENIS JANKOWIAK

Pour le service de l'environnement
professionnel :
Le chef du bureau SEP1A
Gouvernance de l'informatique centrale,
CORINE DELCOURT

ANNEXE

À L'AVENANT N° 3 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE GESTION RELATIVE AU FINANCEMENT DE PROJETS DE SEP1 VIA LE FONDS DE TRANSFORMATION MINISTÉRIEL

DIRECTION	PROJET	MONTANTS (en euros)		UO	ACTIVITÉ	PAM
		AE 2020	CP 2020			
SG-SEP1	Nouvel outil collaboratif extranet (remplacement de Mioga)	120 000	120 000	0218-CESG-CMOD	021813010101	07-FIN-21800032525
SG-SEP1	Services applicatifs mobilité	1 000	1 000			07-FIN-21800032472
SG-SEP1	Analyse sémantique des vidéos et intelligence artificielle	53 300	53 300			07-FIN-21800032526
SG-SEP1	ETNA	1 383 700	1 383 700			07-FIN-21800032527
SG-SEP1	DB Alumni	70 000	70 000			07-FIN-21800032548
SG-SEP1	HFTLF – infoboite des concepts	30 000	30 000			07-FIN-21800032545
SG-SEP1	Ferme RPA	104 000	104 000			07-FIN-21800032549
SG-SEP1	Visiby	205 000	205 000			07-FIN-21800032432
TOTAL		1 967 000	1 967 000			

Secrétariat général

Service des affaires financières et immobilières

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Secrétariat général

Avenant n° 3 à la convention de délégation de gestion relative au financement de projets de la DGFIP *via* le fonds de transformation ministériel

Entre :

Le secrétariat général des ministères économiques et financiers, représenté par Mme Marie-Anne BARBAT-LAYANI, secrétaire générale, en sa qualité de responsable du programme 218, désigné sous le terme de « délégrant », d'une part,

Et :

La direction générale des finances publiques, représentée par M. Jérôme FOURNEL, en sa qualité de responsable du programme 156 « gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public », désigné sous le terme de « délégataire », d'autre part,

Vu la convention de délégation de gestion relative au financement de projets de la DGFIP *via* le fonds de transformation ministériel du secrétariat général des ministères économiques et financiers (FTM) signée le 17 février 2020,

Vu l'avenant n° 1 à la convention de délégation de gestion relative au financement de projets de la DGFIP *via* le fonds de transformation ministériel signé le 1^{er} mai 2020 ;

Vu l'avenant n° 2 à la convention de délégation de gestion relative au financement de projets de la DGFIP *via* le fonds de transformation ministériel signé le 23 juillet 2020.

Article 1^{er}

Objet du présent avenant

Le présent avenant a pour objet d'actualiser l'annexe à la convention de délégation de gestion signée le 17 février 2020 qui désigne les projets et le montant de leur financement retenus par le délégrant dans le cadre du fonds de transformation ministériel du secrétariat général des ministères économiques et financiers (FTM).

Article 2

Obligations du délégrant

Le présent avenant prend effet à compter de sa publication au BOFIP et est conclu pour la durée de la convention de référence.

Fait à Paris le 18 septembre 2020.

Pour le secrétariat général
des ministères économiques et financiers :
Le chef du bureau SAFI 2E,
DENIS JANKOWIAK

Pour la direction générale
des finances publiques :
L'administrateur des finances publiques
chef du département,
DOMINIQUE DOUILLET

ANNEXE

À L'AVENANT N° 3 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE GESTION RELATIVE AU FINANCEMENT DE PROJETS DE LA DGFIP VIA LE FONDS DE TRANSFORMATION MINISTÉRIEL

DIRECTION	PROJET	UO	ACTIVITÉ	PAM	MONTANT (EN €)	
					AE	CP
DGFIP	ESTEVE DGFIP	0218-CESG-CMOD	021813010101	07-FIN-21800032533	126 000	126 000
DGFIP	Rationalisation des réseaux publics du recouvrement dans la sphère fiscale			07-FIN-21800032502	1 400 000	1 400 000
DGFIP	CLIC'ESI			07-FIN-21800032503	164 000	164 000
DGFIP	FICOBA 3			07-FIN-21800032551	449 000	449 000
DGFIP	Accélération de l'adoption du Cloud			07-FIN-21800032504	2 062 000	2 062 000
DGFIP	ETNA			07-FIN-21800032505	6 370 000	6 370 000
DGFIP	Application pour Smartphone			07-FIN-21800032506	690 000	690 000
TOTAL					11 261 000	11 261 000

Secrétariat général

Service des affaires financières et immobilières

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Secrétariat général

Avenant n°1 à la convention de délégation de gestion relative au financement de projets du service du Haut fonctionnaire de défense et de sécurité (HFDS) *via* le fonds de transformation ministériel

Entre :

Le secrétariat général des ministères économiques et financiers, représenté par Mme Marie-Anne BARBAT-LAYANI, secrétaire générale, en sa qualité de responsable du programme 218, désigné sous le terme de « délégrant », d'une part,

Et :

Le service du Haut fonctionnaire de défense et de sécurité (SHFDS), représentée par M. Christian DUFOUR, Haut fonctionnaire de défense et de sécurité adjoint, désigné sous le terme de « délégataire », d'autre part,

Vu le décret 2004-1085 du 14 janvier 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État et le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la convention de délégation de gestion relative au financement de projets du service du Haut fonctionnaire de défense et de sécurité (HFDS) *via* le fonds de transformation ministériel signée le 22 juin 2020.

Article 1^{er}

Objet du présent avenant

Le présent avenant a pour objet d'actualiser l'annexe à la convention de délégation de gestion signée le 22 juin 2020 qui désigne les projets et le montant de leur financement retenus par le délégrant dans le cadre du fonds de transformation ministériel du secrétariat général des ministères économiques et financiers (FTM).

Article 2

Obligations du délégrant

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature et est conclu pour la durée de la convention de référence.

Fait à Paris le 18 septembre 2020.

Pour le secrétariat général
des ministères économiques et financiers :
Le chef du bureau SAFI 2E,
DENIS JANKOWIAK

Pour le service du Haut fonctionnaire
de défense et de sécurité :
L'adjoint au chef du service,
BRUNO JOLY

ANNEXE

À L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE GESTION RELATIVE AU FINANCEMENT DE PROJETS DU HFDS VIA LE FONDS DE TRANSFORMATION MINISTÉRIEL

DIRECTION	PROJET	MONTANTS (en euros)		UO	ACTIVITÉ	PAM
		AE 2020	CP 2020			
SG-HFDS	Carte Agnt Rossignol	80000	80000	0218-CESG-CMOD	021813010101	07-FIN-21800032528
TOTAL		80000	80000			

Secrétariat général
Service des affaires financières et immobilières

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Secrétariat général

**Avenant n° 3 à la convention de délégation de gestion relative au financement de projets
de la direction générale du Trésor *via* le fonds de transformation ministériel**

Entre :

Le secrétariat général des ministères économiques et financiers, représenté par Mme Marie-Anne BARBAT-LAYANI, secrétaire générale, en sa qualité de responsable du programme 218, désigné sous le terme de « délégué », d'une part,

Et :

La direction générale du Trésor (DGT), représentée par Mme Odile RENAUD-BASSO, directrice générale, désigné sous le terme de « délégataire », d'autre part,

Vu la convention de délégation de gestion relative au financement de projets de la DGT *via* le fonds de transformation ministériel du secrétariat général des ministères économiques et financiers (FTM) signée le 18 février 2020,

Vu l'avenant n° 1 à la convention de délégation de gestion relative au financement de projets de la direction générale du Trésor *via* le fonds de transformation ministériel signé le 1^{er} mai 2020 ;

Vu l'avenant n° 2 à la convention de délégation de gestion relative au financement de projets de la direction générale du Trésor *via* le fonds de transformation ministériel signé le 23 juillet 2020.

Article 1^{er}

Objet du présent avenant

Le présent avenant a pour objet d'actualiser l'annexe à la convention de délégation de gestion signée le 18 février 2020 qui désigne les projets et le montant de leur financement retenus par le délégué dans le cadre du fonds de transformation ministériel du secrétariat général des ministères économiques et financiers (FTM).

Article 2

Obligations du délégué

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature et est conclu pour la durée de la convention de référence.

Fait à Paris le 18 septembre 2020.

Pour le secrétariat général
des ministères économiques et financiers :
L'adjoint au chef de bureau SAFI 2E,
THIERRY PERNIN

Pour la direction générale du Trésor :
JOHN GELLON

ANNEXE

À L'AVENANT N° 3 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE GESTION RELATIVE AU FINANCEMENT DE PROJETS DE LA DGT VIA LE FONDS DE TRANSFORMATION MINISTÉRIEL

DIRECTION	PROJET	UO	ACTIVITÉ	PAM	MONTANT (EN €)	
					AE	CP
DGT	Renforcer la mobilité et les moyens numériques	0218-CESG-CMOD	021813010101	07-FIN-21800032508	110 000	110 000
DGT	PREVERT			07-FIN-21800032507	200 000	200 000
DGT	Renforcer le pilotage des dispositifs mobiles et de la sécurité			07-FIN-21800032552	30 000	30 000
DGT	Espace numérique intégration			07-FIN-21800032488	90 000	148 000
TOTAL					430 000	488 000

Direction du budget

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Décision du 16 septembre 2020 fixant la rémunération du directeur général de l'Opéra national de Paris

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance et le ministre délégué chargé des comptes publics,

Vu le décret n° 53-707 du 9 août 1953 modifié relatif au contrôle de l'État sur les entreprises publiques nationales et certains organismes ayant un objet d'ordre économique ou social, notamment son article 3 ;

Vu le décret du 26 août 2020 portant nomination de M. Alexander Neef en tant que directeur général de l'Opéra national de Paris à compter du 1^{er} septembre 2020,

Décident :

Article 1^{er}

La rémunération annuelle brute de M. Alexander Neef, directeur général de l'Opéra national de Paris, est fixée à compter de la date d'effet de sa nomination dans les conditions ci-après définies :

- une part fonctionnelle de 170 000 € ;
- un complément personnel de 138 000 € ;
- une part variable sur objectifs d'un montant maximal de 25 % de la part fonctionnelle, soit 42 500 € en année pleine.

Article 2

Le directeur général de l'Opéra national de Paris est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 16 septembre 2020.

*Le ministre de l'économie,
des finances et de la relance,*
BRUNO LE MAIRE

*Le ministre délégué chargé
des comptes publics,*
OLIVIER DUSSOPT

Direction générale de l'administration et de la fonction publique

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Convention de délégation de gestion en vue de la réalisation de prestations au profit de projets ou applications informatiques relatifs aux ressources humaines par le centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines pour le compte de la direction générale de l'administration et de la fonction publique

Entre :

La direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), représentée par M. Thierry LE GOFF, directeur, responsable de l'UO 0148-CAFP-C004, désigné sous le terme de « délégrant »,

Et :

Le Centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines, représenté par M. Philippe CUCCURU, directeur, responsable de l'UO 0218-CPIL-CIRH, désigné sous le terme de « délégataire » ;

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État,

Vu le recueil des règles de comptabilité budgétaire de l'État publié au JO du 1^{er} août 2019 ;

Vu la charte de gestion ministérielle de 2006, notamment le paragraphe 2-3-3 ;

Vu la charte de gestion du programme 148 « Fonction publique » ;

Vu la charte de gestion du programme 218 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local »,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er}

Objet de la délégation

Par le présent document, établi en application de l'article 2 du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État, le délégrant confie au délégataire, en son nom et pour son compte, dans les conditions précisées dans la présente délégation la réalisation des dépenses relatives à différents projets informatiques qui concernent :

- les opérations et les processus de conception, réalisation, déploiement, accompagnement, exploitation, hébergement et maintien en conditions opérationnelles des applications de gestion des ressources humaines suivantes :
 - « Vinci » ;
 - « Signac » ;
 - « Déclaration sociale nominative » (CT DSN).

Ces dépenses sont imputées sur l'UO 0148-CAFP-C004 du programme 148 « Fonction publique » de la direction générale de l'administration et de la fonction publique.

Article 2

Prestations confiées au délégataire

Le délégataire est chargé de l'exécution des actes de gestion relatifs à ces applications ou projets informatiques. À ce titre, la délégation emporte délégation de la fonction d'ordonnateur pour l'engagement et la liquidation des dépenses.

Le délégataire assure pour le compte du délégrant les actes suivants :

- a. il saisit et valide les engagements juridiques. Il transmet aux fournisseurs les bons de commande validés dans Chorus ;
- b. il réalise, lorsqu'il y a lieu, la saisine du contrôleur budgétaire selon les seuils prévus ;

- c. il enregistre la constatation et la certification du service fait sur demande formalisée par le service prescripteur ;
- d. il réalise les travaux de fin de gestion ;
- e. il tient la comptabilité auxiliaire des immobilisations et saisit notamment dans Chorus les opérations d'inventaire ;
- f. il met en œuvre le contrôle interne au sein de sa structure ;
- g. il réalise l'archivage des pièces qui lui incombent.

Article 3

Obligations du délégataire

Le délégataire exécute la délégation dans les conditions et les limites fixées par le présent document et acceptées par lui.

Le délégataire s'engage à assurer les prestations qui relèvent de ses attributions, à maintenir les moyens nécessaires à la bonne exécution des prestations, à assurer la qualité des informations budgétaires et comptables enregistrées dans Chorus et à rendre compte de son activité.

Au 31 décembre de chaque année, ou lorsque le délégant en fait la demande, le délégataire rend compte de sa gestion et remet au délégant les pièces justificatives en sa possession.

Le compte rendu doit comporter *a minima* les informations portant sur la nature et le montant total des opérations réalisées pendant la période de délégation sur le programme, en fonctionnement (titre 3) et investissement (titre 5).

Article 4

Obligations du délégant

Le délégant s'engage à fournir en temps utile tous les éléments d'information dont le délégataire a besoin pour l'exercice de sa mission.

Au cours de l'exécution de la délégation, si les crédits mis à disposition par le délégant s'avèrent insuffisants pour mettre en œuvre l'intégralité de l'action confiée au CISIRH, le délégant s'engage à doter l'UO 0148-CAFP-C004 en conséquence, ou, à défaut, à dégager la responsabilité du CISIRH dans la mise en œuvre de cette action.

Après signature du présent document, le délégant en adresse une copie aux autorités chargées du contrôle budgétaire et au comptable assignataire concernés.

Article 5

Exécution financière de la délégation

Le chef du service délégataire est autorisé à subdéléguer à ses subordonnés l'exécution des actes mentionnés à l'article 2.

Les autorisations d'engagement seront mises à disposition du délégataire après vérification et validation du devis par le délégant.

Les crédits de paiements seront mis à disposition du délégataire après constatation du service fait par le délégant.

Les moyens financiers alloués au délégataire sont détaillés en annexe de la présente convention.

Article 6

Modification du document

Toute modification du périmètre des prestations (notamment intégration des projets AT-MP, SI Compétences), des conditions ou des modalités d'exécution du présent document, définie d'un commun accord entre les parties, fait l'objet d'un avenant dont un exemplaire est transmis aux destinataires du présent document mentionnés à l'article 4.

Article 7

Durée, reconduction et résiliation du document

La présente convention de délégation de gestion prend effet à la date de sa signature par l'ensemble des parties concernées et prend fin le 31 décembre 2024. Elle est reconductible par voie d'avenant.

Il peut être mis fin à la présente délégation de manière anticipée sur l'initiative d'une des parties sous réserve d'une notification écrite de la décision de résiliation, de l'information du comptable et des autorités chargées du contrôle budgétaire concernés et de l'observation d'un délai de prévenance de 3 mois.

Le délégant informe sans délai les autorités chargées du contrôle budgétaire et le comptable assignataire concernés des décisions de reconduction de la présente convention ainsi que de la date à laquelle celle-ci cesse de produire ses effets.

Article 8

Publication du document

Le présent document sera publié au bulletin officiel de l'administration centrale des ministères économiques et financiers, ou sur le site internet desdits ministères.

Fait à Paris, le 17 septembre 2020.

Le délégant,
Pour le directeur général de l'administration
et de la fonction publique et par délégation :
*Le chef de service des parcours de carrière
et des politiques salariales et sociales*
STÉPHANE LAGIER

Le délégataire,
*Le directeur du centre interministériel
de services informatiques
relatif aux ressources humaines*
PHILIPPE CUCCURU

Copies : Le contrôleur budgétaire et comptable ministériel des ministères économiques et financiers.

ANNEXE

**À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE GESTION
DGAFP – CISIRH**

I. – IMPUTATION BUDGÉTAIRE DES DÉPENSES

ANNÉE DE GESTION		2020
Imputation budgétaire des dépenses	Ministère	07
	Programme	0148
	Bop	0148-CAFP
	UO	0148-CAFP-C004
	Centre de coût du délégant	FINFP00075
	Centre financier du délégant	0148-CAFP-C004
	Domaine fonctionnel	0148-03
	Fonds	-
	Activité	014801030104
	Axe ministériel 1	-
	Axe ministériel 2	-
	Localisation interministérielle	N
	PAM	-
	Tranche fonctionnelle	-

II. – MOYENS FINANCIERS ALLOUÉS AU DÉLÉGATAIRE

Les moyens financiers alloués par le délégant pour l'exécution de la présente délégation de gestion se limitent à 250 000 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, attribués sur le budget opérationnel de programme « BOP Central DGAFP » (0148-CAFP-C004).

La répartition annuelle des crédits, limitative s'agissant des autorisations d'engagement et prévisionnelle pour les crédits de paiement, est la suivante :

	AE	CP
2020	70000	70000
2021	180000	180000
2022		
2023		
2024		
TOTAL	250000	250000

III. – DÉTAIL DES MOYENS ALLOUÉS PAR PROJET

Projet identifié : accompagnement déploiement VINCI

ANNÉE	BUDGET AE (EN K€)	BUDGET PRÉVISIONNEL CP (EN K€)
2020	50	50
2021	60	60
2022	0	0
2023	0	0
2024	0	0
TOTAL	110	110

Projet identifié : SIGNAC

ANNÉE	BUDGET AE (EN K€)	BUDGET PRÉVISIONNEL CP (EN K€)
2020	0	0
2021	100	100
2022	0	0
2023	0	0
2024	0	0
TOTAL	100	100

Projet identifié : CT DSN

ANNÉE	BUDGET AE (EN K€)	BUDGET PRÉVISIONNEL CP (EN K€)
2020	20	20
2021	20	20
2022	0	0
2023	0	0
2024	0	0
TOTAL	40	40

Direction des affaires juridiques

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Arrêté du 28 août 2020 portant nomination au comité consultatif interdépartemental de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics de Versailles

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,
Vu le code de la commande publique, notamment ses articles R. 2197-1 et R. 2197-8 ;
Vu l'arrêté du 28 juillet 2017 portant nomination au comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics de Versailles ;
Vu la proposition du premier président de la Cour des comptes en date du 27 juillet 2020,

Arrête :

Article 1^{er}

M. LION (Claude), conseiller référendaire à la Cour des comptes, est nommé vice-président du comité consultatif interdépartemental de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics de Versailles, à compter du 28 juillet 2020.

Article 2

La directrice des affaires juridiques est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie, des finances et de la relance.

Fait le 28 août 2020.

Pour le ministre et par délégation :
La directrice des affaires juridiques,
LAURE BEDIER

Direction des affaires juridiques

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Arrêté du 28 août 2020 portant nomination au comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics de Marseille

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,
Vu le code de la commande publique, notamment ses articles R. 2197-1 et R. 2197-8 ;
Vu l'arrêté du 27 septembre 2017 portant nomination aux comités consultatifs interrégionaux de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics ;
Vu la proposition du vice-président du Conseil d'Etat en date du 31 juillet 2020,

Arrête :

Article 1^{er}

M. LEGER (Jacques), conseiller d'État honoraire, est nommé président du comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics de Marseille, à compter du 11 juillet 2020.

Article 2

La directrice des affaires juridiques est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie, des finances et de la relance.

Fait le 28 août 2020.

Pour le ministre et par délégation :
La directrice des affaires juridiques,
LAURE BEDIER

Direction des affaires juridiques

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Arrêté du 28 août 2020 portant nomination au comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics de Nantes

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,
Vu le code de la commande publique, notamment ses articles R. 2197-1 et R. 2197-8 ;
Vu l'arrêté du 27 septembre 2017 portant nomination aux comités consultatifs interrégionaux de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics ;
Vu la proposition du vice-président du Conseil d'Etat en date du 31 juillet 2020,

Arrête :

Article 1^{er}

Mme PERROT (Isabelle), présidente de chambre à la cour administrative d'appel de Nantes, est nommée présidente du comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics de Nantes, à compter du 11 juillet 2020.

Article 2

La directrice des affaires juridiques est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie, des finances et de la relance.

Fait le 28 août 2020.

Pour le ministre et par délégation :
La directrice des affaires juridiques,
LAURE BEDIER

Direction des affaires juridiques

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Arrêté du 28 août 2020 portant nomination au comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics de Lyon

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,
Vu le code de la commande publique, notamment ses articles R. 2197-1 et R. 2197-8 ;
Vu l'arrêté du 28 juillet 2017 portant nomination au comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics de Lyon ;
Vu la proposition du premier président de la Cour des comptes en date du 27 juillet 2020,

Arrête :

Article 1^{er}

M. DOSSI (Jérôme), conseiller référendaire à la Cour des comptes, est nommé vice-président du comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics de Lyon, à compter du 14 septembre 2020.

Article 2

La directrice des affaires juridiques est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie, des finances et de la relance.

Fait le 28 août 2020.

Pour le ministre et par délégation :
La directrice des affaires juridiques,
LAURE BEDIER

Direction des affaires juridiques

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Arrêté du 15 septembre 2020 portant nomination au comité consultatif national de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,
Vu le code de la commande publique, notamment ses articles R. 2197-1 et R. 2197-8 ;
Vu l'arrêté du 28 juillet 2017 portant nomination au comité consultatif national de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics ;
Vu la proposition du premier président de la Cour des comptes en date du,

Arrête :

Article 1^{er}

M. BACCOU (Philippe), conseiller maître honoraire à la Cour des comptes, est nommé vice-président du comité consultatif national de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics, à compter du 1^{er} septembre 2020.

Article 2

La directrice des affaires juridiques est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie, des finances et de la relance.

Fait le 15 septembre 2020.

Pour le ministre et par délégation :
La directrice des affaires juridiques,
LAURE BEDIER

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Arrêté du 10 septembre 2020 portant affectation à la mission « Santé » du contrôle général économique et financier

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 16 juin 2005 portant reclassement de M. Jean Michel LINOIS en qualité de contrôleur général de 1^{re} classe ;

Vu l'arrêté du 30 octobre 2009 portant création de la mission « Santé » du service du contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du contrôle général économique et financier, notamment son article 4,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Jean Michel LINOIS-LINKOVSKIS, contrôleur général de 1^{re} classe, est affecté à la mission « Santé » du contrôle général économique et financier, à compter du 15 septembre 2020.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie, des finances et de la relance.

Fait le 10 septembre 2020.

Pour le ministre et par délégation :
*La cheffe du contrôle général
économique et financier,*
HÉLÈNE CROCQUEVIELLE

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Arrêté du 16 septembre 2020 portant affectation à la mission « Écologie et développement durable » du contrôle général économique et financier

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 24 mai 2005 portant création de la mission « Écologie et développement durable » du service du contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du contrôle général économique et financier, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté du 6 mars 2019 portant nomination, notamment, de M. Jean BEMOL dans le grade de contrôleur général économique et financier de 1^{re} classe,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Jean BEMOL, contrôleur général de 1^{re} classe, est affecté à la mission « Écologie et développement durable » du contrôle général économique et financier, à compter du 1^{er} octobre 2020.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie, des finances et de la relance.

Fait le 16 septembre 2020.

Pour le ministre et par délégation :
*La cheffe du contrôle général
économique et financier,*
HÉLÈNE CROCQUEVIELLE

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Arrêté du 1^{er} septembre 2020 relatif à la composition du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le décret n° 2009-64 du 16 janvier 2009 modifié relatif au Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies ; et notamment son article 3 ;

Vu les arrêtés du 13 novembre 2017 et du 24 juillet 2018 du ministre de l'économie et des finances ;

Sur proposition du vice-président du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont renouvelés en qualité de membres associés du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies, pour une durée de 3 ans :

M. Jean-Pierre DARDAYROL, ingénieur général des mines honoraire.

M. Christian NIBOUREL, ancien président du Groupement des professions de services.

M. Jean-François SORRO, ingénieur général des mines honoraire.

Article 2

Est rapportée la nomination en qualité de membre associé du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies, pour une durée de 3 ans, de M. Philippe JAMET, ancien directeur général de l'Institut Mines Telecom.

Article 3

Sont nommés en qualité de membres associés du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies, pour une durée de 3 ans :

M. Emmanuel CAQUOT, ingénieur général des mines honoraire.

M. Alain DORISON, ingénieur général des mines honoraire.

M. Benoît EYMARD, ingénieur général des mines honoraire.

Mme Claude NAHON, membre de l'Académie des technologies.

M. Dominique VERNAY, vice-président de l'Académie des technologies.

Article 4

Le vice-président du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait le 1^{er} septembre 2020.

*Le ministre de l'économie,
des finances et de la relance,*
BRUNO LE MAIRE

Autres organismes

La Monnaie de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Décision n° 2020-03 du 4 juin 2020 portant délégation de signature

Le président-directeur général de La Monnaie de Paris,
Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L. 121-1 à L. 121-6 ;
Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36 ;
Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire) ;
Vu le décret du 27 novembre 2018 portant nomination de M. Marc Schwartz aux fonctions de président-directeur général de La Monnaie de Paris ;
Vu la décision du conseil d'administration du 21 novembre 2018 portant sur les délégations consenties par le président-directeur général ;
Vu la décision du conseil d'administration du 29 mai 2020 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président-directeur général,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à Mme Catherine Distler, directrice générale adjointe, directrice des productions d'art, directrice de la stratégie et directrice par intérim des expositions et collections, à l'effet, dans la limite de ses attributions et au nom du président-directeur général :

- de signer tout achat, à l'exception des frais de représentation, d'un montant inférieur ou égal à 50000 euros pour les besoins de l'activité de la direction industrielle des productions d'art ;
- de signer les agréments de sous-traitance afférents aux marchés conclus pour les besoins de l'activité de la direction industrielle des productions d'art ;
- tout achat, à l'exception des frais de représentation, d'un montant inférieur ou égal à 10000 euros pour les besoins de l'activité de la direction de la stratégie et de la transformation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Schwartz, président-directeur général, délégation est donnée à Mme Catherine Distler, directrice générale adjointe, directrice des productions d'art, directrice de la stratégie et directrice par intérim des expositions et collections, à l'effet, au nom du président-directeur général :

- de conclure tout contrat de vente de pièces métalliques et tout achat de flans et de matières premières nécessaires à leur fabrication d'un montant inférieur ou égal à 2000000 euros ;
- de signer toute offre dans le cadre des appels d'offres de fabrication de pièces métalliques d'un montant inférieur ou égal à 1500000 euros ;
- de passer tout autre contrat, convention et marché d'un montant inférieur ou égal à 1000000 euros ;
- de signer la paie mensuelle ainsi que les charges et cotisations y afférentes.

Article 3

La présente délégation est consentie jusqu'à la date à laquelle la décision du conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 2020 de l'établissement sera exécutoire. Elle peut être retirée à tout moment par le président-directeur général.

Article 4

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 4 juin 2020.

Le président-directeur général,
MARC SCHWARTZ

*La directrice générale adjointe,
directrice des productions d'art,
directrice de la stratégie,
directrice par intérim des expositions et collections,*

CATHERINE DISTLER

*Signature sous la mention manuscrite :
« lu et approuvé, accepte les présents pouvoirs »*

*Le directeur général adjoint,
secrétaire général,
directeur des ressources humaines*
OLIVIER DECEZ

Autres organismes

La Monnaie de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Décision n° 2020-04 du 4 juin 2020 portant délégation de signature

Le président-directeur général de La Monnaie de Paris,
Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L. 121-1 à L. 121-6 ;
Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36 ;
Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire) ;
Vu le décret du 27 novembre 2018 portant nomination de M. Marc Schwartz aux fonctions de président-directeur général de La Monnaie de Paris ;
Vu la décision du conseil d'administration du 21 novembre 2018 portant sur les délégations consenties par le président-directeur général ;
Vu la décision du conseil d'administration du 20 mai 2020 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président-directeur général,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à Mme Catherine Distler, directrice générale adjointe, directrice des productions d'art, directrice de la stratégie, directrice par intérim des expositions et collections, à l'effet, dans la limite de ses attributions et au nom du président-directeur général de signer :

- tout achat afférent aux expositions, à l'exception des frais de représentation, d'un montant inférieur ou égal à 10000 euros ;
- tout achat afférent aux collections, à l'exception des frais de représentation, d'un montant inférieur ou égal à 10000 euros.

Article 2

La présente délégation est consentie jusqu'à la date à laquelle la décision du conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 2020 de l'établissement sera exécutoire. Elle peut être retirée à tout moment par le président-directeur général.

Article 3

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 4 juin 2020.

Le président-directeur général,
MARC SCHWARTZ

La directrice générale adjointe,
directrice des productions d'art,
directrice de la stratégie,
directrice par intérim des expositions et collections,
CATHERINE DISTLER

Signature sous la mention manuscrite :
« lu et approuvé, accepte les présents pouvoirs »

Le directeur général adjoint,
secrétaire général,
directeur des ressources humaines,
OLIVIER DECEZ

Autres organismes

La Monnaie de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Décision n° 2020-37 du 20 juillet 2020 portant délégation de signature

Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L. 121-1 à L. 121-6,
Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36 ;
Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire) ;
Vu le décret du 27 novembre 2018 portant nomination de M. Marc Schwartz aux fonctions de président-directeur général de La Monnaie de Paris ;
Vu la décision du conseil d'administration du 21 novembre 2018 portant sur les délégations consenties par le président-directeur général ;
Vu la décision du conseil d'administration du 29 mai 2020 portant délégation de pouvoirs du consenties par le président-directeur général ;
Vu la décision n° 2020-14 du 4 juin 2020 portant délégation de signature à M. Emmanuel Marie,

Décide :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Schwartz, président-directeur général, du 3 août 2020 au 9 août inclus, délégation est donnée à M. Emmanuel Marie, directeur sécurité et du patrimoine immobilier du site de Paris, à l'effet, au nom du président-directeur général :

- de signer tout acte de paiement consécutif aux bons de commande, contrats, conventions, marchés et décisions passés par une personne habilitée de l'établissement public pour un montant inférieur ou égal à 1000000 euros ;
- de conclure tout contrat de vente de pièces métalliques et tout achat de flans et de matières premières nécessaires à leur fabrication d'un montant inférieur ou égal à 2000000 euros ;
- de signer toute offre dans le cadre des appels d'offres de fabrication de pièces métalliques d'un montant inférieur ou égal à 3500000 euros ;
- de passer tout autre contrat, convention et marché d'un montant inférieur ou égal à 1000000 euros.

Article 2

La présente délégation est consentie à titre temporaire à compter du 3 août 2020 jusqu'au 9 août 2020 inclus. Elle peut être retirée à tout moment par le président-directeur général.

Article 3

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 20 juillet 2020.

*Le directeur sécurité et du patrimoine immobilier
du site de Paris,*
EMMANUEL MARIE

Signature sous la mention manuscrite :
« lu et approuvé, accepte les présents pouvoirs »

*Le directeur général adjoint,
secrétaire général,
directeur des ressources humaines,*
OLIVIER DECEZ

Le président-directeur général,
MARC SCHWARTZ

*La directrice générale adjointe,
directrice des productions d'art,
directrice de la stratégie,
directrice par intérim des expositions et collections,*
CATHERINE DISTLER

Ministère de l'économie, des finances et de la relance

Directrice de la publication

Marie-Anne BARBAT-LAYANI, secrétaire générale des ministères économiques et financiers

ISSN 2427-9498

Réalisation

SG – Bureau documentation et archives (SEP2D)

Centre de documentation économie finances (CEDEF)

12, place du Bataillon du Pacifique, 75572 Paris Cedex 12

Tél. : 01 53 18 72 00 – Courriel : cedef@finances.gouv.fr

www.economie.gouv.fr



**PREMIER
MINISTRE**

Direction de l'information
légale et administrative

*Liberté
Égalité
Fraternité*

www.dila.premier-ministre.gouv.fr